

Procès-verbal de l'Assemblée générale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1920)**

Heft 7-9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vient encore une proposition de Mr. Vibert qui estime que la Société paie trop peu pour les estampes qu'elle commande aux graveurs. Elle aurait son avantage à les mieux payer. Pour ce qui concerne le choix de ces gravures, il serait opportun que le graveur, qui prépare une estampe, puisse la soumettre au Comité Central qui choisirait ainsi dans de meilleures conditions; ces gravures pourraient aussi être choisies dans les expositions. Cette proposition est fortement appuyée; quelqu'un propose de payer l'estampe fr. 500.— au lieu de fr. 200.—; la proposition de Mr. Vibert est renvoyée au Comité Central avec recommandation.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures et demie. Le rapporteur suisse-romand: *Louis Rivier*.

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 4 juillet à *Berthoud*.

Mr. S. Righini, vice-président, ouvre la séance à 11 h. 50 en constatant avec regret que la maladie a retenu loin de nous notre président central, M. W. Röthlisberger. Celui-ci remercie l'assemblée dans un télégramme des salutations et vœux qui lui ont été adressés et fait part du bon résultat de l'opération qu'il vient de subir.

MM. Gilsli (St-Gall) et Blailé (Neuchâtel) sont priés de fonctionner comme scrutateurs.

Mr. Righini rend hommage à la mémoire de nos membres décédés dans cette année: Mr. le professeur Roelli, notre membre honoraire, qui a rendu des services précieux à notre société et à la caisse de secours; les collègues Otto Vautier, Henri Huguenin, Seb. Oesch, Antoine Schmidt, Ernst Schiess, Gustave Vollenweider, Henri A. Gsell, Fritz Hildebrand et notre membre passif Mr. le Dr. Steiger.

Il est passé à l'ordre du jour:

1. Le Procès-verbal de l'année précédente est adopté sans que lecture en soit demandée.

2. Le Rapport annuel, rédigé par l'ancien secrétaire Dr. Keiser et par le secrétaire actuel R. W. Huber, est lu en allemand et en français; il est adopté.

3. MM. Hügin (Zurich) et Rivier (Vaud), rapporteurs, lisent le procès-verbal de l'assemblée des délégués, le premier en allemand, le second en français; ces procès-verbaux sont adoptés avec remerciements aux rapporteurs. Le président demande à l'assemblée générale qu'elle veuille bien autant que possible ratifier les décisions prises par l'assemblée des délégués.

4. En sa qualité de trésorier central, Mr. Righini rapporte sur la caisse centrale (dont on trouve les comptes aux pages 106 à 109 de ce numéro du journal). Il appuie sur le fait que le résultat satisfaisant est dû à la vente des estampes montant à fr. 2680.— ainsi qu'à l'esprit d'économie qui s'est manifesté un peu partout. Il constate avec plaisir que MM. les caissiers ont fonctionné avec exactitude et que la fortune de la société a augmenté de fr. 3000.— en 1910 à plus de fr. 35 000.— en 1920. L'assemblée vote des remerciements sincères à Mr. Schwarz, qui établit depuis longtemps notre compte annuel d'une manière magistrale. Les vérificateurs des comptes, MM. Steiner (Aarau) et Buchs (Fribourg), donnent lecture de leur rapport. L'assemblée donne pleine et entière décharge au trésorier et le remercie pour son excellente gestion.

5. Comme réviseurs pour le nouvel exercice, sont nommés MM. Buchs (Fribourg) et Gilsli (St-Gall), celui-ci remplace Mr. Steiner démissionnaire; comme suppléants sont nommés MM. Reber (Berne) et Blailé (Neuchâtel).

6. La cotisation reste à fr. 10.—.

7. Le Budget 1920/21 est adopté tel qu'il a été présenté à l'assemblée des délégués.

8. Quant aux élections statutaires, Mr. Righini donne connaissance de la démission de Mr. Surbek du Comité Central. Mr. Ed. Boss, qui est proposé comme remplaçant par la section de Berne, est élu à l'unanimité (47 voix).

9. Candidats. Le président rappelle que, selon les décisions de l'assemblée des délégués, les sections sont tenues à être le plus sévère dans le choix de leurs candidats.

La section de Genève déclare qu'elle ne pourrait plus recommander l'admission de l'un de ses candidats; celui-ci est refusé par l'assemblée. La section de Lucerne se borne à présenter un seul candidat. Sont admis comme membres actifs les 40 candidats dont on trouve les noms dans le procès-verbal allemand.

10. Conforme à la décision de l'assemblée des délégués, il est décidé que notre société va demander au Conseil fédéral de bien vouloir à l'avenir:

- I. lui accorder une représentation plus importante au sein de la Commission fédérale des Beaux-Arts en portant à 6 peintres et sculpteurs le nombre de ses représentants;
- II. nommer ceux-ci sur une liste de présentation établie par les artistes et présentée par le Comité Central;
- III. nommer en tous cas, parmi les artistes choisis, un membre du Comité Central.

Comme représentant de ce Comité, l'Assemblée générale ratifie à l'unanimité le choix de Mr. Righini.

11. Mr. Righini donne un aperçu de la situation et de l'activité de la Caisse de secours. Le Comité de la Caisse est prié d'étudier la question si en cas d'accident ou peut avoir recours à la caisse.

12. Le président rappelle qu'on vient de créer, sur l'initiative de Mr. Jeanneret, la «Fédération des Travailleurs intellectuels», sur laquelle le Rapport annuel contient des indications nécessaires. L'assemblée renonce à entendre le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 12 juin 1920.

13. Quant aux expositions à l'étranger, le président répète les indications données la veille dans l'assemblée de délégués.

14. A propos du droit de reproduction l'assemblée apprend que Mr. Linck (Berne) est prié de présenter ses propositions au Comité Central.

15. Divers. La proposition Schwyzer (Zurich), concernant l'organisation d'un voyage collectif en Italie, sera étudiée par le Comité Central.

Quant à la réorganisation du *Salon* il est décidé que les propositions suivantes seront adressées au Département de l'Intérieur:

Les Beaux-Arts et les arts décoratifs devront être exposés séparément et à des époques différentes.

Le nombre maximum d'œuvres exposées sera fixé à 500: peinture, art graphique, sculpture et architecture (si cette dernière n'est pas censée de faire partie de l'exposition des arts décoratifs).

Le jury, qui se montrera très sévère au point de vue artistique, ne peut dépasser en aucun cas le nombre de 500 œuvres, mais il est libre d'en choisir moins.

Quant au placement il est prévu que les œuvres des artistes de la Suisse romande (y compris la Suisse italienne) forment un groupe spécial et les œuvres des artistes de la Suisse allemande en forment un autre.

Quant aux propositions de Mr. Vibert concernant nos estampes, Mr. Vibert est chargé de soumettre ses propositions au Comité Central.

La séance est levée à 1 h. 20 m.

Le secrétaire: R. W. Huber.

Estampe 1920.

«Parc au vaches», d'Edmond Bille, l'estampe de cette année, vient d'être expédiée à nos membres passifs; MM. les présidents de section qui l'ont reçue également, la mettront aux archives de leurs sections.

Dans la «Nouvelle Gazette de Zurich» (Nr. 1263) Mr. Trog apprécie cette œuvre en disant que le style mâle et robuste, tel que la gravure sur bois le demande, s'y manifeste avec ardiessse et fermeté. Les collectionneurs feront sans doute bon accueil à cette estampe, imprimée avec soin par MM. Delachaux et Noestlé à Neuchâtel.

Avis.

A notre requête tendant à obtenir un *abaissement des tarifs pour le transport des œuvres d'art* destinées à une exposition, le Département des chemins de fer nous informe par sa lettre du 14 juillet 1920 qu'on accorde à notre société les avantages suivants: Presque toutes les administrations des chemins de fer se déclarent prêtes à accorder à chaque exposition organisée par notre société une subvention dont le montant correspondra au montant des frais de transport de retour, payés par les exposants. Pour profiter de cette faveur, il nous faudra avertir à temps la Direction générale des C. F. F. de la date de l'exposition pour qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires. La somme approximative des frais de transport de retour nous sera donc remboursée comme subvention à notre exposition.
